

De: ARS-BFC-PEPS
Envoyé: lundi 18 janvier 2021 17:31
À: ARS-BFC-PEPS
Objet: Santé Publique France _ Execution des livraisons Vaccins Covid-19
Pièces jointes: 14012021_FAQ Dépositaires_Execution des livraisons.pdf; 14012021_FAQ Officines_PUI_Livraison vaccins.pdf; 15012021_Communication ARS_SPF.pdf; 18012021_FAQ Officines_PUI_Commandes portail.pdf; Etablissements pivot_ ALLOGA_1801.xlsx

De : SpF_Log_Aval_Vaccins [mailto:SpF_Log_Aval_Vaccins@santepubliquefrance.fr]

Envoyé : lundi 18 janvier 2021 14:19

Objet : Santé Publique France _ Execution des livraisons Vaccins Covid-19

Bonjour,

Un support dédié a été mis en place par Santé Publique France pour les ARS, pour la planification des commandes et l'exécution des livraisons de votre région.

Veillez trouver ci-joint, dans le **(1) Document « Communication ARS »**, les informations suivantes :

- Support dédié et points de contact :
 - **Pour les ARS** : La Cellule Logistique Aval de Santé Publique France est en charge du suivi de l'exécution des livraisons, depuis la réception par le dépositaire jusqu'à la livraison des officines / PUI ; vous trouverez ci-joint les informations de contact à destination des ARS. **Veillez svp ne pas partager ces informations aux officines / PUI.**
 - **Pour les officines / PUI** : Les officines / PUI disposent d'un point de contact dédié mis en place par le dépositaire.
- Questions clés et informations à destination des ARS à prendre en compte dès que possible.

Nous vous transmettons également trois documents clés associés au suivi des livraisons :

- **(2) « FAQ Dépositaires_Execution des livraisons » de Santé Publique France concernant le Flux A** – ce document présente les actions à mettre en œuvre pour chaque cas d'aléa pouvant survenir lors d'une tournée.
 - *A noter : En complément de FAQ de Santé Publique France concernant le flux A (en PJ), nous vous rappelons une règle importante :*
« En cas de surplus en fin de tournée du transporteur, la règle de gestion à appliquer par le transporteur du flux A est de livrer soit les officines les plus proches du plan de tournée, soit en dernier recours l'établissement de santé pivot, si la distance permet de conserver la qualité du produit. Il convient d'informer les PUI des établissements de santé pivot qu'elles pourront être destinataires de ces surplus. ».
 - Nous avons partagé la liste des établissements de santé pivot ci-jointe au dépositaire .
⇒ **Nous vous remercions par avance de bien vouloir communiquer cette règle de gestion avec les établissements de santé pivot listés dans cette PJ dès que possible pour qu'ils s'assurent d'accepter ces éventuels surplus.**
- **(3) « FAQ officines / PUI Livraisons Vaccins » pour préparer la livraison des vaccins** – cette information est partagée à toutes les officines / PUI concernées et dont nous avons les adresses email au moment de l'envoi de l'ordre de transport au dépositaire.
- **(4) « FAQ officines / PUI Commandes Portail »** – cette information est partagée avec les pharmacies dans le portail de prise de commandes.
 - *A noter :* Pourriez-vous communiquer aux officines/PUI le plus tôt possible leurs dates de saisie des commandes et de livraison ? Nous recommandons également de leur envoyer un rappel la veille ou le matin de la saisie des commandes, afin d'assurer un maximum de commandes via l'outil informatique et éviter tout ajout manuel.

⇒ *Nous vous recommandons de communiquer aux officines / PUI de vos régions ces deux documents « FAQ officines » en parallèle. Notez que vous êtes les points de contacts privilégiés des officines/PUI pour toute information sur la stratégie et le planning de la vaccination, le planning des commandes et des livraisons. Nous les redirigeons vers vos contacts pour toute question à ce sujet nous parvenant.*

Enfin, comme la Cellule Logistique Aval sera en contact régulier avec votre ARS pour garantir la bonne réalisation des livraisons des vaccins, nous aurions besoin de la liste des contacts opérationnels (notamment les DT selon votre organisation) qui pourront nous répondre en cours de livraison des vaccins pour la gestion des urgences quotidiennes, ainsi que les contacts d'astreinte.

⇒ *Pourriez-vous svp partager les points de contact opérationnels (notamment DT) que nous devons utiliser pour la gestion des aléas de livraison : coordonnées téléphonique, email, numéro d'astreinte le soir et le weekend.*

Un grand merci par avance pour votre aide sur les trois points en vert ci-dessus, à réaliser dès que possible et idéalement aujourd'hui comme des livraisons sont en cours ou très prochaines.

Bien cordialement,

Vos Référents Cellule Log Aval COVID-19



Les ministères sociaux agissent pour un développement durable.

Préservons l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !